

Deux mois au Paradis : une famille juive protégée par les soeurs de Cadouin en 1944

par Alain Crémieux

La présentation commence par le passage au magnétophone de la première strophe de « Maréchal nous voilà ! ».

C'était juste pour vous mettre dans l'ambiance. Nous sommes en 1940. La France est séparée en deux : une zone occupée et une zone dite libre. Au nord les Juifs, exclus de la communauté nationale depuis octobre 1940 par des décrets du gouvernement de Vichy, sont exclus de la communauté nationale. Les entreprises juives (dont la brosserie de mon père) ont été « aryaniées » et dotées d'un administrateur. Celui de la Brosserie Crémieux se contente en l'occurrence de percevoir ce qu'on appellerait aujourd'hui le salaire d'un « emploi fictif ». Au cours des années 1940 et 1941, les Allemands se mettent à traquer les Juifs et les premières déportations commencent. En juin 1941, convaincu par un client et ami catholique, mon père décide de passer en zone sud. Grâce à un autre client, également catholique, qui réside à Orthez, juste sur la ligne de démarcation nous sommes « passés » de l'autre côté de la ligne. La renommée des passeurs comme profiteurs du malheur des autres est trop bien établie pour que je ne mentionne pas que cela s'est fait gratuitement et que mon père a forcé le passeur à accepter quelque argent pour ses enfants.

De juin 1941 à l'automne 1942, la vie se passe plutôt bien. Mon père retrouve du travail, ma mère aussi, et Villeneuve-sur-Lot est une ville accueillante. J'ai cinq ans, puis six.

En novembre 1942 les Français peuvent entendre à la radio, la TSF comme on disait alors, un ami du peuple français qui s'exprime via un interprète. Il s'agit d'Adolphe Hitler.

Passage au magnétophone du discours d'Hitler annonçant aux Français que l'Armée allemande se rend en zone sud pour les protéger contre une invasion anglo-américaine.

Heureusement ceux qui ont appris à écouter Radio Londres et l'émission devenue rapidement célèbre « Les Français parlent aux Français » peuvent aussi écouter des paroles qui ne sont guère plus réconfortantes mais qui annoncent la victoire au lieu de l'humiliation.

Passage au magnétophone d'un discours du Général de Gaulle adjurant les militaires français qui le peuvent de le rejoindre avec leurs armes et de ne laisser en aucun cas celles-ci à l'ennemi.

Et sur le quai de la gare de Cahors, ou de Bergerac, où se trouve mon père pour je ne sais quelle raison, on ne s'entretiennent que de cela. Chacun parle à son voisin car dans ces circonstances le voisin devient vite un confident. Et tous se lamentent. Il est vrai

que depuis 1453 notre Sud-Ouest n'avait plus connu l'occupation étrangère. Il y a des habitudes qui se perdent !

Mais parmi les voyageurs qui attendent le train une forte femme, d'une quarantaine d'années, fait exception. Elle se réjouit ouvertement que désormais il n'y ait plus qu'un seul Français au lieu de deux. Elle porte la longue robe bleue et la cornette au vent des Sœurs de Saint Vincent de Paul dont nous ne voyons plus aujourd'hui la silhouette que dans les films d'époque. C'est Sœur Louise, ou Sœur Granier de son nom de famille, supérieure de Cadouin.

Mon père se permet de la contredire poliment. Il lui explique qu'il a fui la zone occupée, en tant que Juif et qu'il se sent rattrapé par l'ennemi, dont on ne réalise cependant pas à l'époque, je l'atteste, la férocité des intentions. On se demandait si «ils» déportaient les femmes pour les mettre au travail dans des ouvroirs !

Eh bien lui répond immédiatement Sœur Granier : si vous en avez besoin, appelez-moi ! Il ne s'agissait pas de paroles en l'air.

Ce que mon père n'a pas dû dire à Sœur Granier c'est que ma mère était enceinte de deux mois. Ce qu'il n'a évidemment pas pu lui dire puisqu'il ne l'a appris qu'après leur naissance c'est qu'il s'agissait de deux jumeaux, Jean-Pierre et Colette, qui allaient naître le 18 mai 1943.

Car la menace ne se concrétisa pas immédiatement et les jours continuèrent à couler relativement heureux à Villeneuve-sur-Lot jusqu'au début de 1944.

La sinistre milice commença alors à sévir. Comme l'a écrit plus tard mon père : «On voyait des automobiles noires venir d'Agen et embarquer des Juifs et des Communistes». La vie quotidienne était normale. J'étais en CE2. Mais cela commençait à sentir mauvais.

Le téléphone fonctionnait et mon père, qui avait gardé le contact avec Cadouin, appela Sœur Granier. Je crois qu'il obtint la Sœur Assistante, Sœur Agnès Walsh, de nationalité britannique, bloquée en France en 1940, et qui passa toute la guerre à Cadouin. Une immigrée clandestine en quelque sorte. La réponse fut immédiate et brève : «Eh bien venez !».

Quelques jours plus tard, le lendemain peut-être, le taxi de Monsieur Montagnac nous faisait faire le trajet de Villeneuve-sur-Lot à Cadouin. J'ai seulement le souvenir un peu étonné du réveil à cinq heures et de mes frère et sœur portés sur les bras dans la pénombre du petit matin. Ils avaient neuf mois jour pour jour. C'était le 18 février 1944.

L'accueil à Cadouin fut chaleureux. Ma mère fut présentée comme une parente de Sœur Granier venue se reposer à la campagne après une grossesse double. Cela n'avait rien d'inraissemblable. Elle fut logée au-dessus de la buanderie, tenue par Sœur Madeleine qui faisait office de blanchisseuse. Par contre on me fit dormir chez Monsieur le Curé. Il ne fallait pas qu'un «homme» (J'avais sept ans) loge au sein de cette communauté féminine. Je couchais donc au presbytère et j'en profitais, puisque j'étais en vacances forcées, pour dévorer les livres de la bibliothèque du curé. Il s'agissait en général de vies de saints. Ceux qui m'ont le plus frappé racontaient l'histoire de très jeunes gens qui mourraient pieusement, entourés de crucifix et de femmes en pleurs qu'ils consolaient courageusement.

Ce que tout le monde au village appelait « le couvent » était en fait une école dite « ménagère et rurale ». Une douzaine de sœurs y enseignaient les choses que, suivant la mode du temps, l'épouse d'un paysan devait connaître. Un peu d'éducation générale et un peu d'éducation artistique (dessin et musique) mais surtout ménage, couture et cuisine ainsi que la tenue d'une basse-cour. Les sœurs avaient des poules et des cochons et même le verrat du village ! Les jeunes filles qui m'apparaissaient très grandes du haut de leurs douze à seize ans devaient aussi apprendre les rudiments du métier de mère de famille et jusqu'à notre arrivée elles apprenaient à langer une poupée. Pendant notre séjour elles se relayèrent quotidiennement par équipes de deux pour faire leurs exercices sur des poupées vivantes.

Il s'agissait donc d'un collège technique dont il faut bien reconnaître qu'il paraît plutôt les jeunes filles à la société de la veille qu'à celle du lendemain et qu'il ne cherchait certainement pas à développer leur esprit d'indépendance. Mais je ne suis pas ici pour critiquer.

Et pour moi ce furent donc des vacances entre coupées de quelques cours de latin par Monsieur le Curé et de quelques cours d'anglais par Sœur Agnès. J'allais aussi au patronage tenu par Sœur Madeleine. Peut-être y a-t-il ici certains qui s'en souviennent ?

A ce moment, l'un des assistants a effectivement dit qu'il participait au patronage tenu par Sœur Madeleine pour les garçons « car elle trouvait les filles trop turbulentes ». A son étonnement je lui ai demandé s'il ne se prénomma pas Jésus, ce qui était le cas, et j'ai rappelé l'effet comique que faisait Sœur Madeleine lorsqu'elle grondait « Jésus » !

Evidemment Sœur Granier, qui ne chercha jamais à faire du prosélytisme religieux, encore moins à convertir mes parents, avait dit à mon père qu'il serait invraisemblable que ma mère (sa cousine) ne soit pas catholique et que nous n'allions pas à la messe tous les dimanches « comme tout le monde ». C'est déjà ce que nous faisions plus ou moins à Villeneuve-sur-Lot et cela ne posa pas de problème. Un jour quand même quelqu'un fut remarquer à mon père qu'il avait gardé son beret sur la tête pendant l'office. On reste couvert dans une synagogue. Au fond, utilisant le terme qui désigne les Juifs qui se disaient catholiques en Espagne, après le décret d'expulsion de 1492, au temps des Rois Catholiques, je dirai que nous étions « marranes ».

Deux mois qui ne m'ont donc laissé, à moi et à ma mère d'après ce qu'elle m'en a dit, que des bons souvenirs. Il n'en fut certainement pas de même pour mon père, resté à Villeneuve-sur-Lot et prêt à déguerpir, si nécessaire, à la première alerte. Il faisait souvent le voyage de Cadouin et cherchait à y apporter ce qui obsédait, il faut le reconnaître, tous les Français à l'époque : de quoi manger un peu moins mal.

Du mois de février au mois d'avril, tout se passa donc très bien puis brusquement ma mère reçut de Sœur Granier ou de Sœur Agnès le conseil (plus que le conseil) de partir immédiatement, c'est-à-dire le lendemain, accompagnée jusqu'à Bergerac je crois, par une élève qui retournait chez elle. J'ai appris depuis, par Sœur Agnès que j'ai rencontrée souvent jusqu'à sa mort près de Londres, en 1993 que c'était le grand-père de Gilles Deluc, le Colonel Delluc, adjoint au maire de Cadouin et résistant, ou du moins en contact étroit avec la Résistance, qui leur avait dit d'avertir « leurs amis » qu'ils risquaient d'être arrêtés le lendemain.

Cela m'amène à me poser devant vous la question de savoir qui était au courant. Qui donc doit être remercié ? Sœur Granier et Sœur Agnès bien sûr, mais donc aussi le Colonel Delluc. Et pourquoi pas bien d'autres. Notre manège était-il ou n'était-il pas cousu de fil blanc ? Je ne sais pas. Sœur Madeleine n'était certainement pas au courant car elle n'aurait pas insisté, comme elle le fit une fois, sans succès d'ailleurs, pour que ma mère embrasse, à je ne sais trop quelle occasion, une statue de la Sainte Vierge. Ce qu'elle refusa de faire, je crois, plus par respect que par conviction.

Et aux échelons supérieurs ? J'ai demandé une fois à Sœur Agnès si d'après elle l'évêque de Périgueux avait été mis au courant. Elle m'a répondu que non et cela me paraît vraisemblable. Sœur Granier n'était pas femme à partager les responsabilités. Il me faut d'ailleurs signaler à cette occasion que notre situation conduisait certainement à ce qu'on lui pose des questions et donc à ce qu'elle doive mentir. Un péché contre lequel elle avait été prévenue depuis son plus jeune âge. Elle considérait que ce n'était pas mentir que de ne pas répondre ou de répondre faussement à des questions indiscrettes et, reprenant je crois une tradition des Jésuites, elle pratiquait ce qu'elle appelait des «restrictions mentales». N'oublions pas qu'elle était née vers 1900, dans une famille catholique traditionnelle et que l'ensemble de son comportement caractérise une indépendance d'esprit et une compréhension de la situation du moment qui n'était pas si fréquente.

J'insiste donc sur le caractère individuel de l'engagement en notre faveur, et à ses risques, de Sœur Granier. Il a conduit chez moi à une position ambiguë quant à la position de l'Eglise catholique en France pendant la guerre. Les actions de chrétiens de base, de prêtres et de religieuses en faveur des Juifs persécutés ont été nombreuses. Il y en eut d'autres dans ma famille. Celles du haut clergé furent beaucoup plus rares. Je voudrais cependant terminer en mentionnant les actions du Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon et Primat des Gaules et surtout de Monseigneur Salliègue, Archevêque de Toulouse, qui fut lire en chaire par tous les prêtres de son diocèse dès août 1942 une lettre pastorale dans laquelle il se voyait obligé de rappeler que «les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes, les étrangers sont des hommes et des femmes... ce sont nos frères». La deuxième partie de la phrase, moins souvent citée, est peut-être plus d'actualité. Une école maternelle juive, à Paris, porte le nom du Cardinal Salliègue.

J'ai évidemment prononcé ces quelques paroles plutôt sur le mode grave que sur le mode plaisant dans la mesure où elles étaient relatives à une période troublée et dramatique même si, comme je l'ai déjà dit, ces deux mois ne correspondent pour moi qu'aux souvenirs d'une enfance heureuse. Permettez-moi donc de terminer par une anecdote plus réjouissante. Les relations entre ma famille et Sœur Granier n'ont pas cessé avec la fin de la guerre. Nous sommes passés plusieurs fois à Caddouin. J'ai dû voir pour la dernière fois Sœur Granier vers 1963 et Sœur Agnès en 1992. J'ai assisté en 1990 ou 1991 à la remise à Sœur Granier, à titre posthume et entre les mains de Sœur Catherine, de la médaille de Vad Vashem attribuée par l'Etat d'Israël aux «Justes parmi les nations» qui ont contribué par leur action à sauver des Juifs de la persécution nazie. Nous avons aussi reçu Sœur Granier à Paris, nous l'avons fait monter à la Tour Eiffel et une fois elle a demandé à mon père de l'emmener rendre visite à une connaissance quelque part dans l'Oise. Il s'agissait d'une vieille demoiselle dont la demeure ne suait pas la richesse. Elle nous demanda ainsi qu'à Sœur Granier d'accepter une part d'un modeste gâteau qu'elle

avait fait et dont elle ne nous dirait qu'ensuite la recette. Dans mon souvenir il ressemblait à un gâteau de riz. Je dois reconnaître notre surprise lorsqu'elle nous apprit qu'il avait été réalisé à partir de débris d'hosties donnés par Monsieur le Curé !

J'espère avoir fait revivre l'ambiance de ce printemps de 1944, le pire de la guerre en Dordogne, le plus beau parmi ceux de mes souvenirs d'enfance.

Questions et réponses

Après mon intervention il a été rappelé que deux autres familles juives avaient été cachées dans le village et que la préposée des Postes avait pour mission de signaler éventuellement l'arrivée des Allemands pour leur permettre de fuir, ce que la disposition du village et l'emplacement de la poste devait rendre possible.

Il m'a été demandé si je savais combien d'autres Juifs pouvaient, comme ma famille, avoir été cachés dans les mêmes conditions. Il m'a été impossible de répondre et je n'ai pu que donner les chiffres de la déportation des Juifs de France qui sont rappelés ci-dessous :

– 76 000 Juifs ont été déportés pendant l'occupation à partir de la France dont 24 000 Juifs français et 52 000 Juifs étrangers. 2 500 ont survécu.

– Il y avait environ 330 000 Juifs en France en 1940 dont 200 000 Juifs français et 130 000 Juifs étrangers.

– On voit que les Juifs étrangers ont payé un tribut beaucoup plus lourd que les Juifs français. Ils représentent les deux tiers des victimes alors qu'ils ne constituaient qu'un peu plus d'un tiers de la population. Une grande partie de ma famille a passé toute la guerre à Paris où ne fut jamais institué de ghetto.

Les réactions de réprobation de la population française dans son ensemble aux persécutions antisémites sont attestées par de nombreux rapports de préfets. Inversement, hélas, il y eut aussi de nombreuses dénonciations.

Bruits d'argent autour du suaire (1456-1459)

Nous sommes loin de tout connaître sur le départ du suaire de l'abbaye de Cadouin en 1392, de son arrivée à Toulouse, de son séjour de plus de soixante années dans cette ville, des accords successifs passés entre les abbés de Cadouin et les capitouls, des vols de la relique et de son recouvrement, des procès qui s'ensuivirent, etc... Au cours des colloques précédents des Amis de Cadouin, j'ai mis les auditeurs pas à pas au courant de mes recherches et de leur résultat. Les documents qui restaient à Toulouse, quand ils ne sont pas disparus ou volés, sont à présent rares et espacés dans le temps.

La tranche d'histoire que j'ai dessiné de vous présenter aujourd'hui recouvre ce qu'il advint au suaire après qu'il eut été dérobé en 1455. Pour ce faire, j'ai disposé heureusement de «fils rouges». Il s'agit avant tout d'un document judiciaire de dix grandes pages non datées mais écrites sûrement après 1458. Elles s'intitulent : «*Chefs sur lesquels seront examinés et ouis les témoins et pour l'utilité du promoteur du roi dans la sénecaussée de Toulouse, des capitouls et du syndic de la ville de Toulouse*».

Trente-neuf chefs d'accusation ont été ainsi répartis entre trois juges d'instruction dont on a pris soin de résumer certaines enquêtes et de noter les noms des témoins qui comparurent devant eux.

Certains articles de ce document ne vous auraient pas paru nouveaux. Je les ai utilisés seulement lorsqu'ils venaient compléter mes causeries des années précédentes. La plupart sont entièrement inédits. Leur intérêt est très important pour mieux saisir les mentalités et les mobiles des personnes qui s'occupèrent du suaire d'une manière ou d'une autre.

Pour vous les présenter, je résumerai d'abord les accusations portées par les Toulousains. Puis je les ferai suivre d'un commentaire nécessaire. Il ne faudra pas oublier, en effet, que les gens de Toulouse sont évidemment partiaux et qu'ils font parfois état dans leurs accusations de rumeurs non confirmées et même infirmées.

Les conclusions des juges toulousains

Les moines qui dérobèrent le suaire passèrent la porte de Pouzonville, le mercredi 12 septembre 1455 à la troisième heure.

Le lendemain, jeudi 13 septembre, ils furent vus en compagnie de leurs consorts au port de Moissac. Le suaire et les autres objets volés étaient portés par un cheval emprunté à l'archiprêtre de Paleyrac.

L'abbé de Gondon, les autres moines et les personnes susdites déposèrent leur butin à Monflanquin dans la maison de Jean Ebrard, marchand de Villeneuve d'Agen, et de son épouse.

La dame Ebrard accueillit de son plein gré chez elle les moines et le fruit de leur larcin. Les religieux passèrent la nuit jusqu'au matin, dans sa maison, avec la famille Ebrard.